

Projections DPE n°2513E0676172H

Par: PORTECLES - PORTECLES
le 04/03/2025

apihom

L'application énergétique de l'habitat

Nom de la simulation : Projection 1

Situation actuelle

3 Allée Chantefeuille - 13620 - Carry-le-Rouet

Maison individuelle d'une superficie de 104.33 m²

Performance énergétique



Performance climatique



DPE Projeté*

Performance énergétique



Performance climatique



Résumé

Les travaux retenus permettent une économie annuelle minimum de

18410
kWh/an

Le coût des travaux** retenus est estimé à partir de

23420€ H.T
(hors aide d'état)

La perte de surface*** habitable est estimée à

0
m²

Travaux retenus

Chauffage

19470 € H.T

Modification des émetteurs de chauffage

Ajout de robinet thermostatique	Gain kWh	Coût
Chaudière individuelle fioul standard installée entre 1991 et 2015 avec programmateur avec réduit. Emetteur(s): radiateur monotube sans robinet thermostatique	2631 kWh	940€ H.T

Remplacement du générateur de chauffage

Par une pompe a chaleur chauff+eau	Gain kWh	Coût
Chaudière individuelle fioul standard installée entre 1991 et 2015 avec programmateur avec réduit. Emetteur(s): radiateur monotube sans robinet thermostatique	14899 kWh	18530€ H.T

Chauffage

3950 € H.T

Remplacement de l'installation

ECS Thermodynamique air ambiant 150L	Gain kWh	Coût
Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 100 L	1987 kWh	3950€ H.T

* Projection calculée à partir des données d'entrée du DPE référencé en objet et selon la méthode 3CL 2021 mise à jour.

** Les prix des travaux sont estimés à partir du logiciel Batiprix® et sont donnés à titre indicatif en fonction des informations issues du DPE. Ces prix comprennent les matériaux et la main d'œuvre, hors coût des finitions (peinture) et autres contraintes éventuelles et ne peuvent être considérés comme fiables ou précis, un tel chiffrage étant du ressort d'un bureau d'étude thermique, architecte ou d'une entreprise de travaux. Il convient également de s'assurer de l'adéquation des matériaux et équipements aux caractéristiques spécifiques du bâti.

*** La perte de surface mentionnée correspond à l'emprise de la mise en place d'un isolant sur les parois verticales. La perte de surface due à l'isolation des rampants n'est pas précisée et ne peut être déterminée que lors d'une visite après travaux.

APIHOM décline toute responsabilité en cas d'écart avec les résultats obtenus par d'autres méthodes de calcul.

****Le retour sur investissement est calculé à partir du coût des énergies indiqué dans le DPE initial.